

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20251202-2025_213_DEC-DE

Berger-Levrault

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **CINÉMA MUNICIPAL LE PATIO : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION
AU GROUPEMENT RÉGIONAL D'ACTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES
(GRAC) (8.9)**

Service : Culture, Evènements et Associations (NK)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, déléguant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment celle de renouveler l'adhésion de la Commune aux associations dont elle est membre,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024_044_DEL en date du 8 avril 2024, approuvant l'adhésion au GRAC,

Vu la nouvelle convention d'affiliation aux chèques cinéma GRAC en annexe,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de poursuivre l'adhésion au Groupement Régional d'Actions Cinématographiques (GRAC),

DÉCIDE

DE RENOUVELER l'adhésion de la Commune au Groupement Régional d'Actions Cinématographiques, et de signer la nouvelle convention d'affiliation aux chèques cinéma GRAC, telle qu'annexée.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 02 décembre 2025.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 03 décembre 2025, publiée sur le site internet de la ville le 03 décembre 2025.